

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU TERRITOIRE DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

Séance du 22 juin 2016

Le 22 juin 2016 à 18h07, le Conseil de Territoire des communes d'Aubagne, Auriol, Belcodène, Cadolive, Cuges-les-Pins, La Bouilladisse, La Destrousse, La Penne-sur-Huveaune, Peypin, Roquevaire, Saint-Savournin, Saint-Zacharie, régulièrement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la loi sous la présidence de Madame Sylvia BARTHELEMY, Présidente, Monsieur Giovanni SCHIPANI a été désigné secrétaire de séance.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Pascal AGOSTINI ; Marie-Hélène ARFI-BONGIOVANNI ; Sophie ARTARIA-AMARANTINIS ; Patrick ARNOUX ; Sylvia BARTHELEMY ; Laurent COLOMBANI ; Pierre COULOMB ; Bernard DESTROST ; Antoine DI CIACCIO ; Sylvie FANEGO ; Daniel FONTAINE ; Bruno FOTI ; Danièle GARCIA ; Gérard GAZAY ; Laura GIANASTASIO ; Sylvia DERAÏ-GIMBERT ; Denis GRANDJEAN ; Alain GREGOIRE ; Stéphanie HARKANE ; Muriel HENRY ; Dominique HONETZY ; André JULLIEN ; Michel LAN ; Jeannine LEVASSEUR ; David MASCARELLI ; Jocelyne MARCON ; Danielle MENET ; Yves MESNARD ; Robert MIECHAMP ; Pierre MINGAUD ; Véronique MIQUELLY ; Geneviève MORFIN ; Léo MOURNAUD ; Patricia PELLEN ; Serge PEROTTINO ; Christiane PETETIN ; Christine PRETOT ; Monique RAVEL ; Alain ROUSSET ; Vincent RUSCONI ; Albert SALE ; Giovanni SCHIPANI ; Christophe SZABO DE EDELENYI ; Hélène TRIC ; Madeleine VAICBOURDT

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Jean-Claude ALEXIS représenté par Pierre MINGAUD
Philippe AMY représenté par Bruno FOTI
Pierre BAISSÉ représenté par Albert SALE
Patrick BIAVA représenté par Christophe SZABO DE EDELENYI
Maurice CAPEL représenté par Monique RAVEL
Julie GABRIEL représentée par Sophie ARTARIA-AMARANTINIS
Magali GIOVANNANGELI représentée par Antoine DI CIACCIO
Danièle GIRAUD représentée par Danièle GARCIA
France LEROY représentée par Bernard DESTROST
Hélène LUNETTA représentée par Denis GRANDJEAN
Rémi MARCENGO représenté par Serge PEROTTINO
Patrick PIN représenté par Sylvie FANEGO
Raymond ROCCHIA représenté par Robert MIECHAMP
Mohammed SALEM représenté par Vincent RUSCONI

Etaient absents ou excusés Mesdames et Messieurs :

Joëlle MELIN
Alain BOUTBOUL

CT4/220616/14

Sur le rapport de M. Bernard DESTROST

ZAC des Vigneaux - Cuges-les-Pins – Approbation du Compte rendu d'activité de la collectivité 2015 et avenant n° 5 au traité de concession

Le Conseil de Territoire a été saisi pour avis par le Président de la Métropole sur la délibération suivante :

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20160622-CT4-220616-14- DE Date de télétransmission : 13/07/2016 Date de réception préfecture : 13/07/2016
--

Conformément à l'article 17 de la concession d'aménagement confiée par l'ex Communauté d'agglomération à la SEM Façonéo pour la réalisation de la ZAC des Vigneaux à Cuges-les-Pins, et afin de permettre à la collectivité d'exercer son droit de contrôle, la SEM Façonéo a transmis à la collectivité le compte rendu d'activité 2015, annexé à la présente délibération.

Ce compte rendu fait état de l'avancement physique de l'opération à ce jour en reprenant les principaux éléments qui ont impactés la mise en œuvre de l'opération d'aménagement et fait le point sur la situation financière de l'opération au regard de son avancement.

De ce compte-rendu, il ressort pour l'année 2015 les principaux éléments suivants :

- La SEM Façonéo s'est portée acquéreur du foncier nécessaire à la réalisation des travaux d'aménagement et à la mise en œuvre du programme globale de construction ;
- Le cahier des charges de cession globale de terrain a été approuvé en novembre 2015 par le Conseil communautaire de l'ex Communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile ;
- Les travaux d'aménagement ont démarré en juillet 2015 ;
- Un décalage important de la réalisation des travaux d'aménagement et du dépôt des permis de construire dû :
 - o à des fouilles archéologiques,
 - o à la nécessité de modifier les dossiers de création et de réalisation (approuvés par le conseil communautaire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile le 02/03/2015),
 - o à l'annulation du PLU de la commune de Cuges-les-pins prononcée par le tribunal administratif en septembre 2015.

Au vu de ces éléments, il est donc proposé de prolonger la durée de la concession de quatre ans soit jusqu'au 31 décembre 2021.

Il est donc proposer d'approuver le compte rendu d'activité de la SEM Façonéo ci-annexé.

Il convient également de modifier l'article 4 de la concession d'aménagement, par avenant n°5 ci-annexé, afin de prolonger la concession d'aménagement jusqu'au 31 décembre 2021.

Au vu de ce qui précède, Madame la Présidente propose au Conseil de Territoire de donner un avis favorable à la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1523-3 ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- L'article L.300-5 du Code de l'Urbanisme ;
- Le traité de concession d'aménagement de la ZAC des Vigneaux signé le 22 septembre 2009
- Le CRAC 2015 transmis par la SEM Façonéo ;
- Le projet d'avenant n°5 au traité de concession d'aménagement de la ZAC des Vigneaux à Cuges-les-Pins.
- La saisine du Conseil de la Métropole en date du 14 juin 2016.

Où le rapport ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article unique :

De donner un avis favorable à la délibération du Conseil de la Métropole par laquelle est approuvé le compte rendu d'activité de la collectivité 2015 présenté par la SEM Façonéo relatif à l'opération d'aménagement de la ZAC des Vigneaux à Cuges-les-Pins et l'avenant n°5 au traité de concession d'aménagement.

Avis favorable

Certifié Conforme
La Présidente du Conseil de Territoire

Sylvia BARTHELEMY



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20160622-CT4-220616-14-
DE
Date de télétransmission : 13/07/2016
Date de réception préfecture : 13/07/2016